

Image not found or type unknown



Ce qu'on peut apporter à une SCI ?

Par **clall**, le **07/01/2018 à 08:37**

Bonjour,

j'ai entendu dire qu'on pouvait apporter non seulement des biens immobiliers mais aussi patrimoine boursier, oeuvres d'art,... à une Société Civile Immobilière familiale.

Est-ce vrai ?
cordialement

Par **amajuris**, le **07/01/2018 à 10:25**

bonjour,

je ne suis pas spécialiste, mais le I de SCI signifie immobilier, je doute qu'on puisse y apporter des biens meubles.

salutations

Par **Visiteur**, le **07/01/2018 à 11:49**

Bjr,

Une SC peut effectivement être "à prépondérance" immobilière ou plus simplement "Patrimoniale". Elle est immobilière lorsque c'est son activité.

Art 1845 du code civil:

« Ont le caractère civil toutes les sociétés auxquelles la loi n'attribue pas un autre caractère à raison de leur forme, de leur nature, ou de leur objet. »

Bien entendu, l'objet de la Société Civile doit rester civil (c'est à dire non commercial).

Il faut vous faire conseiller et épauler par un avocat ou notaire spécialisé.

Par **clall**, le **07/01/2018** à **17:54**

Merci Pragma pour votre réponse précise.

cordialement